

Date d'affichage : 16/05/2019

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION DU 15/05/2019**

Présents : MM. Fk PORET, C. FOURNIER, T.DOUILLY, J.VARLET, D.SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Plateau U8/U9 du 23/03/19 à ARDRES RC

Non envoi de la feuille de plateau ainsi que les feuilles de présence par le club de ARDRES RC avant le 04/05/19 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à ARDRES RC

Plateau U8/U9 du 30/03/19 à CALAIS GRAND FEMININ

Non envoi de la feuille de plateau ainsi que les feuilles de présence par le club de CALAIS GRAND FEMININ avant le 04/05/19 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à CALAIS GRAND FEMININ

Plateau U8/U9 du 30/03/19 à VIEIL MOUTIER

Non envoi de la feuille de plateau ainsi que les feuilles de présence par le club de VIEIL MOUTIER avant le 04/05/19 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à VIEIL MOUTIER

Plateau U8/U9 du 30/03/19 à LE PORTEL

Non envoi de la feuille de présence par le club de RINXENT USO avant le 04/05/19 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à RINXENT USO

Plateau U6/U7 du 30/03/19 à COULOGNE

Non envoi de la feuille de présence par le club de CALAIS CATENA avant le 04/05/19 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à CALAIS CATENA

Plateau U6/U7 du 06/04/19 à VALLEE DE LA COURSE

Non envoi de la feuille de plateau ainsi que les feuilles de présence par le club VALLEE DE LA COURSE avant le 04/05/19 de ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à VALLEE DE LA COURSE

Plateau U6/U7 du 03/03/19 à QUIESTEDE

Non envoi de la feuille de présence par le club de ENQUIN LES MINES avant le 04/05/19 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à ENQUIN LES MINES

Plateau U6/U7 du 08/04/05 à SURQUES ESCOEUILLES

Non envoi de la feuille de présence par le club de TOURNEHEM avant le 04/05/19 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à TOURNEHEM

Plateau U8/U9 du 10/04/19 à ST OMER US

Non envoi de la feuille de plateau ainsi que les feuilles de présence par le club de ST OMER US avant le 04/05/19 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à ST OMER US

Plateau U8/U9 du 13/04/19 à ST OMER US

Non envoi de la feuille de plateau ainsi que les feuilles de présence par le club de ST OMER US avant le 04/05/19 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à ST OMER US

Plateau U8/U9 du 13/04/19 à VALLEE DE LA COURSE

Non envoi de la feuille de plateau ainsi que les feuilles de présence par le club de VALLEE DE LA COURSE avant le 04/05/19 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à VALLEE DE LA COURSE

Plateau U8/U9 du 20/04/19 à CALAIS UNION FUTSAL

Non envoi de la feuille de plateau ainsi que les feuilles de présence par le club de CALAIS UNION FUTSAL avant le 04/05/19 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à CALAIS UNION FUTSAL

Plateau U8/U9 du 20/04/19 à GROUP.OPALE FOOT

Non envoi de la feuille de plateau ainsi que les feuilles de présence par le club de GROUP OPALE FOOT avant le 04/05/19 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à GROUP OPALE FOOT

Plateau U7/U9 du 20/04/19 à RACQUINGHEM

Non envoi de la feuille de présence par le club de WATTEN CS avant le 04/05/19 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à WATTEN CS

Plateau U7/U9 du 21/04/19 à CAL.ENTENTE

Non envoi de la feuille de présence par le club de CALAIS CATENA avant le 04/05/19 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à CALAIS CATENA

Plateau U8/U9 du 21/04/19 à NORTKERQUE

Non envoi de la feuille de présence par le club de CALAIS BEAU MARAIS avant le 10/05/19 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à CALAIS BEAU MARAIS

Plateau U8/U9 du 24/04/19 à MARCK AS

Non envoi de la feuille de présence par le club de CALAIS CATENA avant le 04/05/19 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à CALAIS CATENA

Journée du 14/04/2019 :

SD2C-50231.2 DANNES/BEZINGHEM. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info. Homologué : DANNES 2 – BEZINGHEM 2.

SD3A-50332.2 LES ATTAQUES/EPERLECQUES B. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info. Homologué : LES ATTAQUES 1 – EPERLECQUES B 1.

Journées des 24/04/19 au 05/05/2019 :

SD1A-50033.2 CUCQ/CALAIS BEAU MARAIS. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD3C-50440.2 FILLIEVRES/ETAPLES HV B. 1^{er} forfait de Etaples HV B. Homologué : FILLIEVRES 3 – ETAPLES HV B 0 par forfait. Amende 25€ à Etaples HV.

SD4C-50665.2 QUIESTEDE B/VERCHOCQ. Réserves de Verchocq sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de Quiestède pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la FdM plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure du club de Quiestède étant dans les 5 dernières journées de championnat. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification, aucun joueur n'est dans ce cas. Homologué : QUIESTEDE B 1 – VERCHOCQ 0. Droits non remboursés à Verchocq.

SD4D-50710.2 BEAURAINVILLE B/ETAPLES HV C. 1^{er} forfait de Etaples HV C. Homologué : BEAURAINVILLE B 3 – ETAPLES HV C 0 par forfait. Amende 25€ à Etaples HV.

SD6D-51286.2 Homologué : SENINGHEM 1 – ST QUENTIN BLESSY C 3.

SD6F-51382.1 ETAPLES HV D/CUCQ D. 1^{er} forfait de Etaples HV D suite au forfait de son équipe C en SD4D. Homologué : ETAPLES HV D 0 – CUCQ D 3 par forfait. Amende 22€ à Etaples HV.

SD6G-51428.2 LANDRETHUN LE NORD C/HESDIN ABBE C. 1^{er} forfait de Landrethun le Nord C (mail du club). Homologué : LANDRETHUN LE NORD C 0 – HESDIN ABBE C 3 par forfait. Amende minorée 12€ à Landrethun le Nord.

SD7E-51699.2 CONCHIL C/MONTREUIL D. 1^{er} forfait de Montreuil D (mail du club). Homologué : CONCHIL C 3 – MONTREUIL D 0 par forfait. Amende 22€ à Montreuil.

SD7G-51785.2 BOULOGNE CONTI/SENINGHEM B. 2^{ème} forfait de Seninghem B (mail du club). Homologué : BOULOGNE CONTI 3 – SENINGHEM B 0 par forfait. Amende minorée 25€ à Seninghem.

SD7G-51789.2 LA CAPELLE LES BOULOGNE B/TUBERSENT B. 3^{ème} forfait de Tubersent B ce qui entraîne son forfait général. Homologué : LA CAPELLE B 3 – TUBERSENT B 0 par forfait. Amende 50€ à Tubersent.

Femà11D1A-51871.2 LONGUENESSE JS/COQUELLES. Mail de Coquelles en date du 30/04/19 déclarant le forfait général de cette équipe. Homologué : LONGUENESSE JS 3 – COQUELLES 0 par forfait. Amende 43€ à Coquelles.

Femà11D1A-51873.2 MARCK/WIMEREUX. 3^{ème} forfait de Wimereux (mail du club). Homologué : MARCK 3 – WIMEREUX 0 par forfait. Amende 32€ à Wimereux.

Femà11D1A-51878.2 LANDRETHUN LE NORD/WIMEREUX. 4^{ème} forfait de Wimereux ce qui entraîne son forfait général. Homologué : LANDRETHUN LE NORD 3 – WIMEREUX 0 par forfait. Amende 43€ à Wimereux.

Femà11D1A-51879.2 MARCK/CANCHE AUTHIE FEMININ B. 1^{er} forfait de Canche Authie Féminin B (mail du club). Homologué : MARCK 3 - CANCHE AUTHIE FEMININ B 0 par forfait. Amende minorée 8€ à Canche Authie Féminin.

FEMà8D1A-51921.2 AUCHY LES HESDIN/CALAIS BEAU MARAIS. 1^{er} forfait de Calais Beau Marais. Homologué : AUCHY LES HESDIN 3 - CALAIS BEAU MARAIS 0 par forfait. Amende 14€ à Calais Beau Marais.

U19D1A-52197.2 OUTREAU AS/CALAIS HAUTS DE France. 1^{er} forfait de Calais Hauts de France. Homologué : OUTREAU AS 3 – CALAIS HAUTS DE France 0 par forfait. Amende 14€ à Calais Hauts de France.

U19D1A-52198.2 AUDRUICQ/CALAIS BEAU MARAIS. Match arrêté à la 70^{ème} minute pour insuffisance de joueurs à Calais Beau Marais. Homologué : AUDRUICQ 5 – CALAIS BEAU MARAIS 0 par pénalité. Amende 30€ à Calais Beau Marais.

U17D1B-52422.2 LUMBRES/GROUP.SENINGHEM NIELLES. Réserves de Lumbres sur la participation et la qualification des joueurs DELPLACE Lucas, WEPIERRE Lucas, VASSEUR Louis, GORET Thomas, NANGLE Kevin, PRUVOST Paul pour le motif suivant : sont inscrits sur la FdM plus de 6 joueurs mutés. La lettre de confirmation ayant été rectifiée et reprise en réclamation. Après contrôle par le District, 12 joueurs sont mutés. Homologué : LUMBRES 1 – GROUP.SENINGHEM NIELLES 0 par pénalité. 1 point à Lumbres et -1 point à Group.Seninghem Nielles. Amende 30€ à Group.Seninghem Nielles. Droits remboursés à Lumbres.

U16D1A-52631.1 MONTREUIL/MORINIE THEROUANNE. 1^{er} forfait de Morinie/Thérouanne. Homologué : MONTREUIL 3 – MORINIE THEROUANNE 0 par forfait. Amende 14€ à Morinie Thérouanne. Match retour le 01/06/19 à 15H à Montreuil.

U16D2A-52668.2 CALAIS BEAU MARAIS/BLENDECQUES. 1^{er} forfait de Blendecques. Homologué : CALAIS BEAU MARAIS 3 – BLENDECQUES 0 par forfait. Amende 14€ à Blendecques.

U15D1A-53494.2 CALAIS HAUTS DE France/OUTREAU AS. 3^{ème} forfait de Calais Hauts de France. Homologué : CALAIS HAUTS DE France 0 – OUTREAU AS 3 par forfait. Amende 32€ à Calais Hauts de France.

U15D3C-53027.2 ISQUES CONDETTE/RINXENT. 1^{er} forfait de Rinxent. Homologué : ISQUES CONDETTE 3 – RINXENT 0 par forfait. Amende 14€ à Rinxent.

U13D1A-56309.1 BOULOGNE USCO/ETAPLES AS. 1^{er} forfait de Boulogne USCO et 1^{er} forfait d'Étaples AS. Homologué : BOULOGNE USCO 0 – ETAPLES AS 0 par forfait. Amende 12€ aux 2 clubs.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 22/05/2019 à 15H00.

Le Président : C. FOURNIER

Le Secrétaire : F. PORET